

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

Foyer d'Accueil d'Urgence Depagneux

*369 rue Jean-Baptiste Martini
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
04 74 65 62 00*

*Directrice de Secteur : Véronique GELIN
Directrice du Pôle DAU : Myriam Delay*

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

Propos Introductifs

Le dispositif d'accueil d'urgence a obtenu officiellement son agrément le 1^{er} janvier 2023.

Le FAU Depagneux a connu une succession de chef de service entrecoupé d'absence de cadre au cours de l'année 2023, ainsi que le départ en octobre du chef de service en poste, suite à de longues périodes d'arrêt maladie, ce qui explique ce rapport d'activité non abouti, avec un manque important de traçabilité sur l'activité quotidienne de l'établissement.

A cela s'est ajouté l'accident du travail de l'assistante administrative qui, contrainte, a été absente 1.5 mois.

L'investissement de chacun et le relai par la Cheffe de Service du FAU de Lentilly ont permis un maintien de l'activité sur l'établissement qui a souvent vécu des périodes en sureffectif d'enfants.

L'équipe des Indestructibles a subi plusieurs démissions qui ont amené une absence de cohésion d'équipe du fait de l'impossibilité de recruter par manque de candidature. L'équipe sera au complet en janvier 2024.

Il est à préciser également que le DAU fait l'objet d'un bilan beaucoup plus détaillé dans sa globalité.

Nous avons vécu une année très compliquée en terme de Ressources Humaines, et nous avons eu à cœur de maintenir une qualité de l'accompagnement dans ce contexte, où il a manqué un chef d'orchestre de proximité (chef de service) une majorité de l'année.

Activité et Personnel

Activité

Ce sont 75 enfants qui ont été accompagnés par les équipes de Depagneux au cours de l'année 2023.

Prévisionnel et Réalisé entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 - Périmètre : 3-ACOLEA Pôle Urgence Adolescents FAU Depagneux

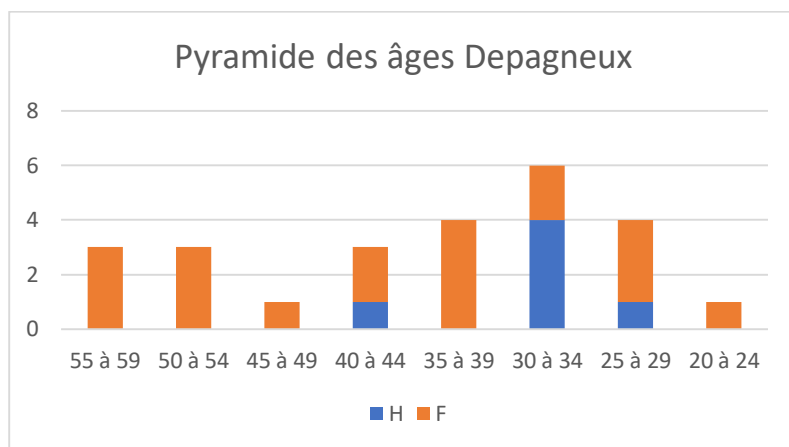
Établissements / Services budgétaires	Cumul prévisionnel	Cumul réalisé	% Réalisé / Prévisionnel	Écart activité	Montant facturé	Personnes facturées	1ère entrées	Sorties définitives	Personnes suivies	Réalisé département	% Réalisé département	Réalisé hors département	% Réalisé hors département
ACOLEA Territoire Rhône - Pôle Urgence Adolescents													
FAU Depagneux	5840	5648	97	-192	37 443,03 €	75	61	64	75	5534	98 %	114	2 %

Personnel

En 2023, pour l'établissement Depagneux, il y a eu 889 jours d'arrêt maladie et 528 jours d'AT, dont :

- 3 jours d'arrêt COVID
- 82 jours de congés maternité

Au 31/12/2023



- Une fratrie de 3 frères accueillis qui nous a amené à travailler en étroite collaboration avec la gendarmerie du fait de l'intrusion du père dans le fonctionnement de leur accueil.
- Le CDS a eu plusieurs périodes d'absence et a démissionné après un AM de 2 mois consécutifs.

- Faits Marquants & Qualité

- Faits marquants

Un CDS de transition a pu être trouvé du mois de novembre 2023 au mois de janvier 2024 afin de permettre le recrutement du nouveau CDS qui prendra ses fonctions en février 2024.

Actions éducatives collectives ou partenariats

- Abonnement à la salle de sport de Villefranche où vont régulièrement des jeunes accompagné d'un éducateur
- Sorties régulières à la médiathèque de Villefranche
- Sorties régulières en excursion nature

Expression et participation des usagers

- Groupe de parole des enfants sur chaque lieu de vie à raison d'une fois par semaine

Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Les incidents font l'objet de fiche d'incident interne. Ces fiches peuvent donner lieu à la rédaction d'une fiche incident ASE. Elles sont traitées en équipe sur les réunions institutionnelles du mardi. Des réponses sont systématiquement apportées : sanctions, réparations, recadrage, plainte... 2 réunions de Cellule de Veille ont permis d'effectuer les constats qui s'imposent : repérage des moments de tension (temps autour ou pendant les repas), des lieux (chambres, la cour extérieure devant les chambres) ...

Des actions de formation seront envisagées à partir de ces analyses (cf tableau des formations)

Démarche qualité

➤ Actions de formation :

Le fait d'avoir très peu de professionnel formé et diplômé accroît la vigilance de l'équipe de cadres pour maintenir des accompagnements, des formations pour offrir aux salariés des moyens d'intervenir sereinement dans leurs missions.

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Nombre de bénéficiaires	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation de sensibilisation à la prévention de la prostitution	4	Association le Nid
Formation sur les comportements violents	12	CNFCE
Formation ESOPPE	3	interne
PSSM	1	département
Co-développement	CDS	Intra associatif avec un intervenant extérieur
Journée DAU/introduction notions neurosciences	14	DAU

Parcours des personnes accompagnées

Usagers admis dans l'année

MESURE PRECEDENTE

	AED/AEP (mesure administrative d'action éducative à domicile)	AEMO (mesure judiciaire d'action éducative en milieu ouvert) L228-3	Accueil d'urgence (de type «5 jours» ou de type «72h») L223-2 -	Aucune mesure	Autre mesure	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	5	5	0	16	1	18	1	46
Prestation administrative mineur	1	1	2	9	1	1	0	15
Total	6	6	2	25	2	19	1	61

LIEU DE RESIDENCE AVANT ADMISSION

	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou	Chez les parents	Chez un assistant familial	En logement accompagné (FJT, résidence sociale...)	En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'	Hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile	Inconnu	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	1	35	3	1	6	0	0	46
Prestation administrative mineur	1	7	1	0	1	4	1	15
Total	2	42	4	1	7	4	1	61

DOUBLE MESURE

	Pas de double mesure	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	45	1	46
Prestation administrative mineur	14	1	15
Total	59	2	61

Usagers suivis dans l'année

Ce sont 75 enfants qui ont été accompagnés tout au long de l'année 2023 avec une disponibilité de 18 places.

Cela indique le degré de mouvement de l'établissement.

PERSONNES CONNUES DANS LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 (Au moins une journée de présence)

Répartition du nombre de personnes par mesure (dernière mesure dans la période) et par âge (âge au dernier jour de présence)

type de mesure	Mesure	Age																								total	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	> 21	F		M
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - mineurs	0	0	0	0	2	0	1	4	5	3	4	2	2	3	2	9	6	9	0	0	0	0	0	32	20	52
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. (Hors dépt mineurs)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Mesure judiciaire (civil) mineur	O.P.P. - mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	4	2	6
Total Mesure judiciaire (civil) mineur		0	0	0	0	2	0	2	4	5	3	4	3	3	4	2	11	6	10	0	0	0	0	0	36	23	59
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF - mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	4	0	1	0	0	0	0	5	3	8
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF - MNA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	5
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF (Hors dépt mineurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Prestation administrative mineur	Mineur sous tutelle de l'état en assistance éducative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total Prestation administrative mineur		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	4	0	1	0	0	0	0	6	10	16
Total		0	0	0	0	2	0	2	4	5	3	4	3	3	4	3	21	10	10	1	0	0	0	0	42	33	75

Usagers sortis

SITUATION À LA SORTIE DES PERSONNES SORTIES DANS LA PÉRIODE DU 01 janvier 2023 AU 31 décembre 2023 (départs définitifs)
3-ACOLEA Pôle Urgence Adolescents FAU Depagneux

MESURE APRES LA SORTIE

	AED (mesure administrative d'action éducative à domicile)	AEMO (mesure judiciaire d'action éducative en milieu)	Aucune mesure	Autre mesure	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un	Placement direct par le juge auprès d'un tiers digne de confiance	Placement à l'ASE par le juge des enfants au titre de l'enfance en	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	1	1	3	2	2	34	1	10	1	55
Prestation administrative mineur	1	0	2	2	0	9	0	0	0	14
Total	2	1	5	4	2	43	1	10	1	69

LIEU DE RESIDENCE APRES LA SORTIE

	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou	Chez les parents	Chez un assistant familial	En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'	En logement accompagné (FJT, résidence sociale...)	En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'	Hébergement de fortune (baraque, squats...), hébergement	Inconnu	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	2	15	4	2	4	20	4	3	1	55
Prestation administrative mineur	0	4	0	0	0	10	0	0	0	14
Total	2	19	4	2	4	30	4	3	1	69

RAISON DE L'ARRET

	Arrêt anticipé conjointement ASE et Etablissement	Arrêt anticipé à la demande de la famille	Arrêt anticipé à la demande de l'établissement et/ou du	Déssaisissement	Fugue	Majorité	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	2	1	4	32	10	2	4	55
Prestation administrative mineur	0	1	0	12	1	0	0	14
Total	2	2	4	44	11	2	4	69

SUIVI THERAPEUTIQUE ET/OU MDPH

	Activité de jour spécialisée MDPH (IME, ITEP, SESSAD, ...)	Aucun	Non connu	Suivi thérapeutique (psy, CMPP, hôpital de jour...)	Suivi thérapeutique et activité MDPH	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	3	23	7	14	1	7	55
Prestation administrative mineur	1	4	6	3	0	0	14
Total	4	27	13	17	1	7	69

Locaux et moyens matériels

Chaque enfant bénéficie d'une chambre individuelle sauf 2 jeunes par groupe qui partagent la chambre.

La situation de rupture avec leur environnement initial favorise des situations de crises qui peuvent amener les enfants à des actes malveillants à l'égard du mobilier et matériel qui leur est mis à disposition.

Nous essayons de réparer les locaux et changer le matériel régulièrement pour ne pas pénaliser la qualité de l'accueil des futurs arrivants.

Perspectives 2024

Le FAU Depagneux a subi énormément de mouvement de personnel au cours de l'année 2023, peu de salariés ont pu être remplacé. Aussi la perspective principale de 2024 est de redynamiser l'ensemble des professionnels autour du Projet de Service tant les anciens que les nouveaux salariés. Cela passera dans un premier temps par l'accueil du nouveau Chef de Service, la stabilisation des équipes par des recrutements.

Des temps collectifs de réappropriation des missions d'accueil en urgence permettront de remobiliser les anciens salariés et d'intégrer les nouveaux.

En fin d'année 2024, le sujet de l'accompagnement des mineurs accueillis depuis plus de 3 mois pourra être repris autour de la fiche action ad-hoc.

D'un point de vue investissement, les locaux ayant été bien dégradés ces derniers mois, une remise au propre sera engagée comme le changement de toutes les fenêtres/volets des chambres.